

Commune d'ARANDON-PASSINS

ARRÊTÉ N°194/2025

REGLEMENTATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION SITUÉE : 32 CHEMIN DU FAROU

Le Maire d'ARANDON-PASSINS,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983 ;
- Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande de permission de voirie et de la circulation formulée par l'entreprise MTPe, en date du 21/10/2025 pour le raccordement électrique pour le compte ENEDIS ;
- Considérant que pour assurer la sécurité des riverains et des usagers de la route il convient de réglementer la circulation sur la voie concernée ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A compter du 27/10/2025 jusqu'au 26/11/2025 inclus, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public.

ARTICLE 2 : SIGNALÉTIQUE

La signalisation sera instituée dans les deux sens de circulation comme suit :

- En amont : poser des panneaux de signalisation,
- Fermeture de la circulation manuellement pour tous types de véhicules,

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services techniques de la commune de ARANDON-PASSINS, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

ARTICLE 4 : PÉRIODE DE LA DEMANDE

Le présent arrêté est applicable du 27/10/2025 jusqu'au 26/11/2025 inclus.

ARTICLE 5 : PUBLICATION ET AFFICHAGE

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur la commune d'Arandon-Passins.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation des installations.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Fait à ARANDON-PASSINS,

Le 28/10/2025,

Le Maire

Maria SANDRIN



Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2025100901151P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

889897.6947458567

6511348.333831085

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5,44001112878323 45,67605619240976
5,43975631892681 45,67580131452519
5,43997357785702 45,67567012692621
5,44029007852078 45,67593437591859
5,44001112878323 45,67605619240976

(PlanDetail_Protyz_v1.01)